

Mandat d'arrêt à l'égard du chef de l'opposition Lee Jae-myung

Jean-Yves Colin

N#2023-03

2 Mars 2023

A propos d'Asia Centre :

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.

A propos de l'auteur :

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Jean-Yves Colin a été en poste à la Direction du Trésor, où il a notamment occupé la fonction de Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon (1987-1990). Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit agricole, a été directeur général délégué de la filiale de gestion d'actifs, désormais connue sous le nom d'Amundi, et directeur de la conformité de Crédit agricole S.A. Depuis son départ de ce groupe bancaire en 2013, Jean-Yves Colin a rejoint Asia Centre, où il est membre du conseil d'orientation et expert Asie du Nord.

Mandat d'arrêt à l'égard du chef de l'opposition Lee Jae-myung

Jean-Yves Colin

2 Mars 2023

Moins d'un mois après la condamnation à 2 ans de prison ferme (cf. Brève du 8 février) de Cho Kuk, ancien présidentiable et ex-ministre de la Justice de la présidence Moon Jae-in, c'est désormais Lee Jae-myung, concurrent du Président Yoon Suk-yeol à la présidentielle de 2022 et désormais chef de l'opposition, que poursuit la justice sud-coréenne.

Le ministère de la Justice a émis un mandat d'arrêt à l'encontre du chef du principal parti d'opposition, le Parti Démocrate (PD), le 21 février au titre de son éventuelle implication dans des opérations d'urbanisme du quartier Daejang-dong de la ville de Seongnam au sud de Seoul, dont il a été maire de 2010 à 2018. Les procureurs soupçonnent Lee Jae-myung d'avoir bénéficié, à des fins électorales, d'une partie des profits – d'un total équivalent à plus de 300 millions de USD - supposés excessifs et tirés de ces opérations. Leurs soupçons sont étayés par le fait que le dirigeant de la société bénéficiaire Hwaechon Daeyu, Jeong Jin-sang, a été un proche conseiller de Lee Jae-myung. De plus, d'autres accusations sont portées comme celle d'avoir sollicité, fut-ce indirectement, des versements (8 millions de USD en deux fois) destinés à faciliter une visite en Corée du Nord ou fait subventionner (pour près de 14 millions de USD) un club sportif. Au cours des enquêtes menées depuis plusieurs mois, plusieurs individus ont déjà été arrêtés ; certains se défendent en accablant Lee Jae-myung ; celui-ci a été interrogé à plusieurs reprises et pendant plusieurs heures par les procureurs.

Lee Jae-myung a qualifié de « roman » ces accusations, rejeté tout enrichissement personnel et accusé le ministère de la Justice de diffamation ainsi que de conduire une « chasse judiciaire ». Il a directement mis en cause le Président en l'accusant de mener un procès politique et en le traitant de « gangster ».

L'Assemblée nationale de Corée du Sud étant en cours de session, le mandat d'arrêt ne pouvait être exécuté qu'avec l'approbation préalable du Président Yoon Suk-yeol au dépôt du mandat sur le bureau de l'assemblée et si celle-ci votait une levée d'immunité. Dès le mandat déposé – ce qui fut fait vendredi 24 février - une réunion plénière était nécessaire en vue, dans un délai de 72 heures, d'un vote qui eut donc lieu lundi 27 février. Les chefs d'accusation sont graves : atteintes à la loi sur les crimes économiques spécifiques, à celle sur les conflits d'intérêt et à la loi sur la dissimulation de profits d'origine criminelle. Ils ont été présentés par le ministre de la Justice lui-même.

Il s'agit du premier cas d'un chef de l'opposition menacé d'arrestation depuis la démocratisation de la Corée du Sud ; c'est donc une véritable affaire d'Etat. Toutefois les procureurs sud-coréens n'ont pas hésité dans le passé à s'attaquer à des maires de grandes collectivités voire à des Présidents.

La levée de l'immunité parlementaire de Lee Jae-myung apparaissait peu probable, le PD disposant de 169 députés sur 299 à l'Assemblée nationale. De fait elle a été rejetée, une majorité de 149 votes étant requise : 139 voix ont été réunies et 10 voix ont donc manqué pour cette

levée, 138 députés ont voté contre, 11 votes ont été invalidés et 9 abstentions ont été enregistrées. Tous les députés du PD ayant pris part au vote, on note que 31 d'entre eux ont manqué à Lee Jae-myung.

Ce rejet de la levée de l'immunité parlementaire peut apparaître comme une victoire à la Pyrrhus pour Lee Jae-myung. Le président du groupe parlementaire du PD l'a vécu comme un échec personnel car il avait préalablement cherché un vote unanime de ses députés à travers une décision du PD et il demande à ces derniers de ne créer « ni confusion ni division ». Bien évidemment, le parti conservateur a déclaré que ce rejet à l'arraché était de facto une approbation de la levée d'immunité parlementaire. Quant à Lee Jae-myung, il a fait état de son intention de se rapprocher des membres de son parti pour se faire mieux comprendre.

Du point de vue de certains membres du PD et de rivaux internes de Lee Jae-myung, se manifeste la crainte que le nom de leur chef et les soupçons à son égard ne soient pas favorables à une victoire de leur parti aux élections générales qui se tiendront en 2024, suggérant qu'une mise en retrait de sa présidence serait préférable. Si le PD a la majorité à l'Assemblée nationale, ils savent aussi qu'il a perdu les élections locales de juin 2022 et craint donc un revers en 2024.

Ce rejet de la levée de l'immunité parlementaire invalide le mandat d'arrêt mais il est probable qu'au terme de la session actuelle de l'Assemblée les procureurs chercheront à en émettre un nouveau, et que cette affaire pèsera durablement sur la vie politique sud-coréenne. Sans qu'il soit aisé de savoir ce qu'il en est au fond, ce nouvel épisode illustre la féroce lutte de pouvoir en cours entre les forces conservatrices qui ont repris la présidence au printemps 2022, celles progressistes qui conservent la majorité à l'Assemblée nationale et le Parquet fort de son pouvoir d'investigation et enclin à une forme d'épuration du monde politique. Il illustre aussi les relations de proximité, parfois coupables, que certains politiciens entretiennent avec des dirigeants locaux d'entreprise, voire avec ceux d'entreprises de taille nationale et internationale comme certains scandales passés l'ont montré... et qui font les « délices » des films et séries sud-coréennes.